



Contrat Pommes-Poires novembre 2022 – mars 2023

Entre la maison Gaillard – production fruitière
110 route royale 78580 Les Alluets-le-roi et,
les adhérents de l'AMAP En Seine, brin d'Orge I
47, avenue du 18 avril 91200 Athis-Mons

La maison Gaillard est une exploitation située à Alluets-le-roi dans les Yvelines. Y sont mis en valeur une vingtaine d'hectares, exclusivement destinés aux productions fruitières traditionnelles de la région : poires, pommes, framboises, fraises, cerises, prunes, etc. Les cultures sont certifiées AB, à l'exception des fraisiers qui, étant cultivés sur terreau, ne peuvent l'être. Cette culture est cependant effectuée également sans utilisation de pesticides.

OBJET DU CONTRAT

- L'objet de ce contrat est un abonnement, à **5 livraisons de paniers de pommes et de poires**. La composition exacte de chaque panier sera décidée par la maison Gaillard selon la production.
- Trois types de paniers de pommes-poires sont proposés (10 kg, 6 kg et 5 kg). Cf. composition et tarif dans le tableau ci-après.
- Sauf contrordre, les paniers sont à venir chercher **le jeudi soir** au local en face de la poste (13 place du maréchal Leclerc) **de 19h45 à 20h30**, aux dates suivantes **3 novembre, 1^{er} décembre 2022 et 5 janvier, 2 février et 2 mars 2023**
- En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR

- Livrer des produits de qualité et frais de son exploitation
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT

- S'engager pour toute la durée du contrat et pré-financer la production.
- Venir chercher son panier à la date prévue de livraison (les adhérents sont responsables de leur panier ; en cas d'absence ils peuvent le faire prendre par une autre personne). Aucune compensation n'est possible en cas d'oubli.
- Aider au fonctionnement de l'AMAP, notamment en participant à la distribution des produits.
- Être compréhensif vis-à-vis des possibles aléas climatiques et autres imprévus inhérents à l'activité agricole.

SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

- Le paiement s'effectue au moment de la souscription par **TROIS chèques à l'ordre de « Maison Gaillard »**. Le premier chèque correspond aux **2** premières livraisons, le second à la livraison de janvier et le troisième à celles de février et de mars.

Je, soussigné(e) membre adhérent de l'association «AMAP En Seine Brin d'Orge» à jour de ma cotisation 2020/2021

Nom : N° adhérent :

Adresse.....

Courriel..... Tél.....

Souscris à un contrat «pommes-poires», selon le tableau ci-après et joins à ce contrat 3 chèques des montants calculés :

Désignation et description	Prix unitaire	Montant des 3 chèques pour 5 distributions	Quantité souscrite	S/TOTAL
PANIER DE 10 KG <u>2 premières distributions</u> : 7 kg de 2 variétés de pommes et 3 kg de poires <u>3 dernières distributions</u> : 8kg de 2 variétés de pommes	38 €	Chq1 = 76 €	Chq1 = €
	28 €	Chq2 = 28 € Chq3 = 56 €		Chq2 = € Chq3 = €
PANIER DE 6 KG <u>2 premières distributions</u> : 4kg de 2 variétés de pommes et 2kg de poires <u>3 dernières distributions</u> : 5kg de 2 variétés de pommes	23 €	Chq1 = 46 €	Chq1 = €
	17.50 €	Chq2 = 17,50 € Chq3 = 35 €		Chq2 = € Chq3 = €
PANIER DE 5 KG <u>2 premières distributions</u> : 3.5kg de 2 variétés de pommes et 1.5kg de poires <u>3 dernières distributions</u> : 4kg de 2 variétés de pommes	19 €	Chq1 = 38 €	Chq1 = €
	14 €	Chq2 = 14 € Chq3 = 28 €		Chq2 = € Chq3 = €
TOTAL	CHEQUE N°1 =	CHEQUE N°2 =	CHEQUE N°3 =	

Fait à Juvisy sur Orge le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur